

PROCES VERBAL
Du Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Séance du 27 juin 2024 à 18h00

L'an deux mille vingt-quatre, le 27 juin, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun régulièrement convoqué le 14 juin 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville d'Issoudun salle du conseil sous la présidence de **M. André LAIGNEL, Président**.

Etaient présents : M. André LAIGNEL, Président, M. Pascal PAUVREHOMME, 1^{er} Vice-Président, Mme Sylvie RANCY, 4^{ème} Vice-Présidente, Mme Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Dominique ROULLET, Mme Fanny RIES, Daniel GUIET, Mme Diane ZAMMIT, M. Eric HERVOUET, Mme Sophie CAZE, Mme Carol LE STRAT, Mme Lucie BARBIER, M. Daniel BOUTON, M. Yves GUESNARD, Mme Marie-Christine GUILLEMOT, Mme Carole BAPTISTA DE HORTA, M. Jacques PALLAS, Mme Carole VITTE, M. Jean-Pierre MALLERET, Mme Agathe NIVET, Mme Florence TOUZET, M. Johann TRUMEAU, M. Roger LEBRERO, Mme Alexandra DARINOT conseillers communautaires.

Procurations (P) : Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Carol LE STRAT, M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. Pascal PAUVREHOMME, Mme Adelina LAPOUGE a donné procuration à M. Daniel GUIET, M. Natan MARAIS a donné procuration à Mme Fanny RIES, M. Michel BOUGAULT a donné procuration à Mme Lucie BARBIER, M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. Dominique ROULLET, Mme Sandrine PAIN a donné procuration à Mme Sylvie RANCY, M. Ludo COSTE a donné procuration à M. Jacques PALLAS, Mme Emilie COMPAIN BERNACHOT a donné procuration à M. Eric HERVOUET.

Absents excusés : M. Philippe MALET, M. Stéphane GOURIER.

Absents non excusés : M. Christopher ALBARAO, Mme Sabrina TOUPET.

Nombre de présents	24
Nombre d'absents	4
Nombre de procurations	9
Quorum	19

Le quorum étant atteint la séance peut débuter.

M. Le Président ouvre la séance à 18 heures et M. le Président propose de désigner Madame Sylvie RANCY comme secrétaire de séance.

M. le Président installe Mme la Maire de Reuilly, Carole BAPTISTA DE HORTA, conseillère communautaire suite à la démission de Mme Lucie VANNIER.

Il présente ensuite les procurations :

Mme Isabelle BRUNEAU a donné procuration à Mme Carol LE STRAT,
M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. Pascal PAUVREHOMME,
Mme Adelina LAPOUGE a donné procuration à M. Daniel GUIET,
M. Natan MARAIS a donné procuration à Mme Fanny RIES,
M. Michel BOUGAULT a donné procuration à Mme Lucie BARBIER,

M. Gérard SADOIS a donné procuration à M. Dominique ROULLET,
Mme Sandrine PAIN a donné procuration à Mme Sylvie RANCY,
M. Ludo COSTE a donné procuration à M. Jacques PALLAS,
Mme Emilie COMPAIN BERNACHOT a donné procuration à M. Eric HERVOUET.

M. Le Président demande à l'assemblée l'approbation du dernier procès-verbal de la séance du 5 avril 2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 5 avril 2024.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour annexé au présent document.

1 - Affaires administratives, budgétaires et financières

Dossier 1.1. Vote des comptes de gestion 2023, comptes administratifs 2023, affectations des résultats 2023, budgets supplémentaires 2024 de la CCPI et de ses budgets annexes (déchets ménagers et lotissements commerciaux)

• Les comptes de gestion de l'exercice 2023

Monsieur le Président demande s'il y a des questions et demandes d'intervention concernant les comptes de gestion de l'exercice 2023 de M. le comptable public. Il n'y en a pas.

M. le Président présente le Compte de Gestion du budget principal.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte les comptes de gestion du budget principal.

M. le Président présente le Compte de Gestion du budget annexe des déchets ménagers.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte les comptes de gestion du budget annexe des déchets ménagers.

M. le Président présente le Compte de Gestion du budget annexe des lotissements économiques

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte les comptes de du budget annexe des lotissements économiques.

• Les comptes administratifs (CA) de l'exercice 2023

Monsieur le Président demande si un membre du Conseil souhaite intervenir au sujet des Comptes Administratifs qui sont conformes aux Comptes de Gestion. Il n'y a pas de demande d'intervention.

M. Pascal PAUVREHOMME, 1er Vice-Président, prend la présidence de l'assemblée pour l'approbation des Comptes Administratifs de l'exercice 2023 de la CCPI dressés par le Président, ce dernier étant sorti de la salle.

M. Pascal PAUVREHOMME, 1er Vice-Président, présente le CA du budget principal qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 4 281 157,10 €,

Après en avoir délibéré et par 30 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), Mme Lucie BARBIER (P) s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le CA du budget principal 2023.

M. Pascal PAUVREHOMME, 1er Vice-Président, présente le CA du budget annexe des déchets ménagers qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 485 011,44 €,

Après en avoir délibéré et par 30 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), Mme Lucie BARBIER (P) s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le CA 2023 du budget annexe déchets ménagers.

M. Pascal PAUVREHOMME, 1er Vice-Président, présente le CA du budget annexe lotissements économiques qui fait ressortir un besoin global de fonctionnement de 383 770,70 €.

Après en avoir délibéré et par 30 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), Mme Lucie BARBIER (P) s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le CA 2023 du budget annexe lotissements économiques.

Le Président reprend la présidence de l'assemblée et procède au vote des autres budgets.

• L'affectation des résultats de l'exercice 2023

Monsieur le Président présente le budget principal, il est proposé l'affectation suivante :

1 840 555,11 € en investissement et 2 440 601,99 € en fonctionnement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette affectation.

Monsieur le Président présente le budget annexe déchets, il est proposé l'affectation suivante :

485 011,44 € en section d'exploitation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette affectation.

Monsieur le Président présente le budget annexe lotissements économiques, il est proposé l'affectation suivante :

383 770,70 € en section investissement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve cette affectation.

• Les budgets supplémentaires 2024

Monsieur le Président présente le budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 13 589 857,87 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté adopte le budget supplémentaire principal 2024.

Monsieur le Président présente le budget annexe déchets qui s'équilibre en dépenses et recettes à un montant global de 1 400 722,65 €,

Après en avoir délibéré et à 31 voix, Mme Lucie BARBIER (P) s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le budget supplémentaire du service annexe déchets 2024.

Monsieur le Président présente le budget annexe lotissements économiques qui s'équilibre en dépenses et en recettes à un montant global de 3 065 516,56 €.

Après en avoir délibéré et à 31 voix, Mme Lucie BARBIER (P) s'abstenant, le Conseil de Communauté adopte le budget supplémentaire du service annexe lotissements économiques 2024.

Dossier 1.2. Communication des rapports annuels 2023

Le Président demande au conseil de donner acte des différents rapports suivants :

1.2.1. Bilan 2023 des acquisitions et cessions foncières de la CCPI

Le Conseil de Communauté prend acte du bilan foncier de la CCPI.

1.2.2. Rapport d'activité 2023 de la CCPI

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport.

1.2.3. Rapport 2023 sur la qualité et le prix du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport.

Dossier 1.3. Attribution de subventions à des associations pour les Activités Périscolaires Issoldunoises (API)

Le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le versement des subventions suivantes :

ASSOCIATIONS		Montant
1	Hockey Club Issoudun - subv. API	156,00 €
2	Berry Country Dance - subv. API	110,00 €
3	M.E.L.I. - subvention API	294,00 €
4	Berry Point de Croix - subv. API	51,00 €
5	Rabouilleuse - subv. API	121,00 €
6	SAI (Football) - subv. API	16,00 €
7	Karaté Club Issoudun - subv. API	218,00 €
8	Squash club - subv. API	77,00 €
9	Les déchainés de la Tour - subv. API	33,00 €
10	Handball Issoudun (ACI) - subv. API	77,00 €
11	La Saint Cyrienne (Basket) - subv. API	1 036,00 €
12	Le Patin de Glace - subv. API	266,00 €
13	CABI (Cercle amical Billard Issoudun) - subv. API	156,00 €
14	Billard Blackball Issoudun - subv. API	156,00 €
TOTAL		2 767,00 €

Sous la présidence de M. Pascal PAUVREHOMME, le Conseil approuve à l'unanimité la subvention 3, Messieurs André LAIGNEL, Eric HERVOUET, Mesdames Sophie CAZE, Fanny RIES et Carole VITTE s'étant retirés de l'assemblée pour ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité, l'attribution des subventions aux associations suivantes : 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14.

Dossier 1.4. Ressources humaines - dispositions diverses

Dossier 1.4.1 Ressources humaines – mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Président explique que, afin de se conformer à l'obligation pour les collectivités territoriales de mettre en place le « régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel » (RIFSEEP) pour leurs agents, le conseil communautaire doit approuver la mise place de ce nouveau régime indemnitaire pour les agents de la CCPI. Il s'appliquera à la grande majorité des agents

territoriaux (sauf les policiers municipaux et les enseignants artistiques) et a vocation à simplifier et rationaliser le paysage indemnitaire en remplaçant les primes préexistantes par filière et par grade par une « indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises » (IFSE). Cette dernière est fixée selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Le RIFSEEP met également en place le CIA (Complément Indemnitaire Annuel) qui est facultatif et qui est versé aux agents en tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

M. le Président précise que, le RIFSEEP a fait l'objet d'échanges entre lui-même, les responsables de service, les représentants du personnel, le Comité Social Territorial et d'une présentation aux agents.

M. le Président demande au Conseil d'approuver l'instauration du RIFSEEP pour les paies des agents de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2024. Il demande également au Conseil de l'autoriser à prendre des arrêtés individuels d'attribution et toute pièce nécessaire à la bonne mise en place de ce Régime Indemnitaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'instauration du RIFSEEP pour les paies des agents de la collectivité à compter du 1^{er} juillet 2024 et autorise le Président à prendre des arrêtés individuels d'attribution et signer toute pièce nécessaire à la bonne mise en place de ce Régime Indemnitaire.

Dossier 1.4.2 Ressources humaines – instauration de la part régie du RIFSEEP

Pour compléter la mise en place du RIFSEEP sur la Communauté de Communes, M. Le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver la mise en place de la part régie de l'IFSE (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertises). En effet à ce jour, la CCPI compte plus d'une vingtaine de régisseurs, dont plus de 80 % ne sont pas des agents communautaires et à qui elle verse annuellement, une indemnité de manèment des fonds (entre 110 et 120 €). La part « IFSE régie » sera versée annuellement, au mois de décembre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve l'instauration de la part régie de l'IFSE et autorise le Président à prendre des arrêtés individuels d'attribution et signer toute pièce nécessaire à la bonne mise en place de cette indemnité.

Dossier 1.5 Versement d'un fonds de concours à la commune de Migny

Dans le cadre du financement d'un projet d'aménagement des abords de la rivière de l'Arnon à Migny, M. le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le versement d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 7 000 € pour un coût total d'opération pour la commune de Migny de 50 032 € HT. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

Autofinancement de la COMMUNE	12 659 € HT
DETR	20 013 € HT
Subventions départementales : - FAR	7 000 € HT
- Patrimoine	3 360 € HT
Fonds de concours communautaire : (Ne peut être supérieure à l'autofinancement Communal)	7 000 € HT
Coût total de l'opération pour la Commune	50 032 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le versement d'un fonds de concours communautaire d'un montant de 7 000 € pour un coût total d'opération pour la commune de MIGNY de 50 032 € HT.

Dossier 1.6. Désignation des représentants communautaires de Reuilly à différents syndicats

Monsieur le Président explique que le Conseil aura à désigner de nouveaux représentants de la CCPI à différents syndicats suite à la démission de M. Yves GUESNARD de son mandat de Maire de Reuilly. Il propose donc de désigner Mme Carole BAPTISTA DE HORTA, nouvelle maire de Reuilly pour représenter la CCPI au :

- Syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne (titulaire),
- Syndicat mixte d'aménagement de la Théols (titulaire),
- Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Arnon (titulaire).

Monsieur le Président demande s'il y a d'autres candidats. Il n'y en a pas. Il demande ensuite si un membre du Conseil souhaite un vote à bulletins secrets. Aucun conseiller ne le demande.

Monsieur le Président propose de procéder à l'ensemble des désignations en un seul vote.

Après un vote à main levée, le Conseil de communauté désigne Mme Carole BAPTISTA DE HORTA comme représentante communautaire au :

- o Syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne (titulaire),
- o Syndicat mixte d'aménagement de la Théols (titulaire),
- o Syndicat mixte d'aménagement de la vallée de l'Arnon (titulaire).

2 – Aménagement du territoire et développement économique

Dossier 2.1 Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région – Centre Val De Loire, Dev'up et la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver et de l'autoriser à signer la Convention de partenariat économique avec la Région Centre Val de Loire et l'agence régionale de développement économique, DEV'UP.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région – Centre Val De Loire, Dev'up et la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun et autorise le Président à signer ladite convention.

Dossier 2.2. ZI La Limoise à Issoudun – Autorisation de signature des promesses de vente

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à signer les futures promesses de vente des terrains de la Zone Economique La Limoise à Issoudun composée de quatre ensembles :

- La Grande Limoise de 218 800 m²
- La Nouvelle Limoise de 159 500 m²
- Les Champs des Possibles de 68 950 m²
- Les Champs Fleuris de 118 000 m²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire autorise le Président à signer les futures promesses de vente des terrains de la Zone Economique La Limoise à Issoudun composée des 4 ensembles précités.

Dossier 2.3. Acquisition d'un terrain situé sur la Zone d'Activité Economique les Prés Robert à Reuilly

Monsieur le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver l'acquisition d'une parcelle de terrain section G n°1520 de 2764m² située à proximité de la déchetterie pour réserve foncière à M. Valéry RENAUDAT, Chemin des Macollines, à proximité de la déchetterie de Reuilly pour 30 000 € (hors frais notariés).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'acquisition de la parcelle de terrain pour un montant de 30 000 € et autorise le Président à signer tout document nécessaire à la résolution de plein droit de cette vente.

Dossier 2.4. Groupement de commandes pour les travaux de voirie entre la CCPI et les communes membres volontaires

Monsieur le Président demande au Conseil d'approuver la nouvelle convention de groupement de commandes de travaux et de fourniture de voirie avec les communes membres volontaires de la CCPI.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la nouvelle convention de groupement de commandes pour les travaux et fournitures de voiries. La CCPI sera coordonateur du groupement.

3 – URBANISME, PATRIMOINE ET AMENAGEMENTS URBAINS

Dossier 3.1. Approbation des trois procédures d'évolution du PLUi suite à enquête publique

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire du bon déroulement de l'enquête publique du 2 avril au 3 mai 2024 pour les trois procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Suite aux conclusions favorables formulées par le Commissaire Enquêteur, il demande au Conseil communautaire d'approuver :

- La révision dite « allégée » pour permettre l'extension de l'entreprise Lachaud à Diou,
- La modification de droit commun n°1 pour procéder à diverses adaptations règlementaires (correction d'erreurs matérielles et adaptation aux réalités locales),
- La modification de droit commun n°2 pour ouvrir à l'urbanisation la zone 2AU de la Zone Economique Limoise à Issoudun.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve les trois procédures d'évolution du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Dossier 3.2. Convention de refacturation de la chaleur au Collège Diderot à Issoudun

M. le Président demande au Conseil Communautaire d'approuver une convention de refacturation de la chaleur au Collège Diderot à Issoudun entre le Département de l'Indre et la CCPI et de l'autoriser à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la convention de refacturation de la chaleur au Collège Diderot à Issoudun et autorise M. Le Président à la signer.

Dossier 3.2. Fixation de la redevance de télécommunications 2024

Le Président demande au Conseil de Communauté de fixer la redevance pour les infrastructures de télécommunications implantées sur le domaine public routier de la Communauté.

Les tarifs proposés sont les suivants :

		Tarifs 2023	Tarifs proposés 2024
Artères de communication	Utilisation du sous-sol	46,95 €/ km	48,27 €/ km
	Artères aériennes	62.60 €/ km	64,36 €/ km
Emprises au sol (cabines, armoires)		31,30 € par m ²	32,18 € par m ²

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise les tarifs précités.

4 – ENVIRONNEMENT

Dossier 4.1. Lancement des marchés pour le traitement et le transport des déchets ménagers et dispositions diverses

M. le Président demande au Conseil de Communauté d'autoriser le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des marchés de prestations de service du transport et du traitement des déchets ménagers de la CCPI. Les marchés seraient allotés en 5 lots :

- Lot 1 - Transport des Ordures Ménagères Résiduelles issues de la collecte en régie sur le territoire intercommunal,
- Lot 2 - Transport des déchets recyclables (emballages, papiers),
- Lot 3 - Transport, traitement ou stockage des déchets issus des déchetteries ou points d'apports volontaires selon la nature des déchets et leur recyclable,
- Lot 4 - Collecte des bornes d'apports volontaires de verres,
- Lot 5 - Traitement des huiles usagées.

Le montant annuel global des besoins est estimé à 500 000 € HT.

M. le Président demande également au Conseil, dans l'attente des résultats de la consultation européenne, de l'autoriser à signer les devis et avenants nécessaires à la bonne réalisation du service pour une durée de 4 mois maximum.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert pour le renouvellement des marchés de prestations de service du transport et du traitement des déchets ménagers de la CCPI. Il autorise également le Président à signer les devis et avenants nécessaires à la bonne réalisation du service pour une durée de 4 mois maximum, du 1^{er} juillet au 30 octobre 2024.

Dossier 4.2 Admission en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers

Monsieur le Président demande au Conseil d'autoriser l'admission de créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 1 002,24 € pour la période de 2019 à 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise l'admission de créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers d'un montant de 1 002,24 € pour la période de 2019 à 2023.

Décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations

Conformément aux dispositions de l'article L. 5214-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, la liste des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations sont communiquées au Conseil de Communauté. Elles sont disponibles au secrétariat général.

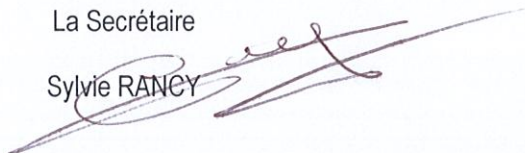
Monsieur le Président remercie les Conseillers Communautaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h11.

Le présent procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté de Communes du Pays d'Issoudun du 27 juin 2024 établi conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales est publié en mairie d'Issoudun à la date du 4 juillet 2024.

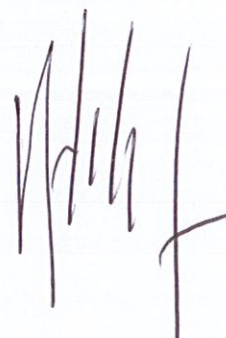
La Secrétaire

Sylvie RANCY



Le Président

André LAIGNEL



ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
Jeudi 27 juin 2024 – 17h30 - 18h

Désignation d'un secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance communautaire du 5 avril 2024.

Installation de Mme Carole BAPTISTA DE HORTA conseillère communautaire de Reuilly suite à la démission de Mme Lucie VANNIER.

1 – AFFAIRES ADMINISTRATIVES, BUDGETAIRES ET FINANCIERES

Dossier 1.1. Vote des comptes de gestion 2023, comptes administratifs 2023, affectations des résultats 2023, budgets supplémentaires 2024 de la CCPI et de ses budgets annexes (déchets ménagers et lotissements économiques)

Dossier 1.2. Communication des rapports annuels 2023

Dossier 1.3. Attribution de subventions à des associations et organismes pour les Activités Périscolaires Issoldunoises (API)

Dossier 1.4. Ressources humaines – dispositions diverses

Dossier 1.5. Versement d'un fonds de concours à la commune de Migny

Dossier 1.6. Désignation des représentants communautaires de Reuilly à différents syndicats

2 – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Dossier 2.1. Convention pour la mise en œuvre d'un partenariat économique entre la Région Centre-Val De Loire, Dev'up et la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun

Dossier 2.2. ZI La Limoise à Issoudun – Autorisation de signature des promesses de vente

Dossier 2.3. Acquisition d'un terrain situé sur la Zone d'Activité Economique Les Prés Robert à Reuilly

Dossier 2.4. Adhésion à un groupement de commandes avec la CCPI et les communes membres volontaires pour des travaux de voirie

3 – URBANISME, PATRIMOINE ET AMENAGEMENTS URBAINS

Dossier 3.1. Approbation des trois procédures d'évolution du PLUi suite à enquête publique

Dossier 3.2. Convention de refacturation de la chaleur au Collège Diderot à Issoudun

Dossier 3.3. Fixation de la redevance de télécommunications 2024

4 – ENVIRONNEMENT

Dossier 4.1. Lancement des marchés pour le traitement et le transport des déchets ménagers et dispositions diverses

Dossier 4.2. Admission en créances éteintes sur le budget annexe des déchets ménagers

Liste des décisions du Président